



TAX-01 (03-15)

**Demande de remboursement des compensations pour l'utilisation
de l'eau et la cueillette des matières résiduelles/
Logement non utilisé comme logement**

**(une demande doit être complétée pour chaque année civile et être reçue au service de la trésorerie
au plus tard le 31 mars de chaque année)**

Je, _____
(nom complet)

de _____
(adresse) (ville, province) (code postal)

Téléphone : Résidence : _____ Cellulaire : _____

Adresse courriel : _____

Déclare sous serment que :

Je suis le (la) propriétaire d'une habitation unifamiliale isolée située au (inscrire l'adresse) _____, comprenant un logement accessoire au sens du Règlement de zonage en vigueur, aménagé en conformité à la réglementation municipale applicable et ayant fait l'objet d'un permis de construction le cas échéant, ou qui bénéficie d'un droit acquis au sens du Règlement de zonage en vigueur quant à son existence.

Ledit logement n'est pas utilisé comme logement (aucune personne n'y tient feu et lieu) depuis le (inscrire la date) _____ et ne sera pas utilisé à cette fin durant l'année en cours.

Aucune adresse de correspondance n'est actuellement associée à ce logement accessoire ni ne le sera au cours de l'année en cours.

Aucun numéro de téléphone n'est actuellement associé à ce logement accessoire ni ne le sera au cours de l'année en cours.

J'aviserai la Ville de Sainte-Adèle de tout changement dans l'usage du logement accessoire.

Signature du demandeur

Déclaration faite devant moi à _____, le _____ jour de _____ 20 ____

Signature d'un avocat, d'un notaire, d'un juge de paix ou d'un commissaire à l'assermentation

Nom en lettres moulées de l'avocat, du notaire, du juge de paix ou du commissaire à l'assermentation

La Ville de Sainte-Adèle se réserve le droit de procéder à la visite du logement accessoire pour vérifier la déclaration du propriétaire.

Une fausse déclaration fait perdre tous les droits au remboursement pour l'année courante et les années à venir.